

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2074**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition de 3 parcelles de terrain situées 108-110, rue Léon Blum et angle rue Emile Descorps et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) Pitance

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 7 février 2011**

**Décision n° B-2011-2074**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition de 3 parcelles de terrain situées 108-110, rue Léon Blum et angle rue Emile Descorps et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) Pitance**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de la rue Léon Blum à Villeurbanne, 3 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 439 mètres carrés cadastrées sous les numéros 230 - 232 et 234 de la section CI et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) Pitance.

Aux termes du compromis, la Société lyonnaise pour la construction Pitance céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation :

- à titre gracieux, pour une superficie de 392 mètres carrés ;
- à titre onéreux, pour le surplus, soit 47 mètres carrés au prix de 3 525 € ;

Vu ledit dossier ;

### **DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, de 47 mètres carrés pour un montant de 3 525 € et à titre gracieux, de 392 mètres carrés des parcelles cadastrées CI 230 - 232 - 234 situées à Villeurbanne et appartenant à la Société lyonnaise pour la construction Pitance dans le cadre de l'élargissement de la rue Léon Blum à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 3 525 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - L'acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.**